



Maire

Lampertheim 14 septembre 2020

Mesdames et Messieurs les Présidents,

Comme vous le savez, le Bas -Rhin est passé en **zone ROUGE** sur la carte de circulation de la Covid 19, depuis le 6 septembre.

Nous sommes passés en « zone active du virus » avec un taux d'incidence supérieure à 50 pour 100 000 habitants nous sommes dans une dynamique épidémique défavorable.

À la suite de cette modification vous trouverez les nouvelles consignes obligatoires à mettre en place pour les clubs sportifs et les associations :

- Avoir une personne « référent sanitaire » chargée de la coordination et du suivi du protocole sanitaire.
- Tenir un registre de l'ensemble des personnes présentes lors des entraînements et réunions, pour un traçage efficace en cas de contamination
- Toutes personnes (sportifs et/ou autres) doivent porter un masque grand public en arrivant dans l'espace commun et le garder.

L'ensemble des pratiques sportives et associatives seront autorisées seulement si le protocole sanitaire général, des fédérations et de la collectivité sont respectés.

Bien à vous

Céline Daum

Adjointe au Maire de Lampertheim
Déléguée aux affaires sociales et de la santé

Fabienne Bluem

Adjointe au Maire de Lampertheim
Déléguée aux sports-associations-culture

